

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRENOM**  
*(Personne majeure)*  
*(Article 60 du code civil)*

Je soussigné(e),

Prénom(s)<sup>(1)</sup> : .....

NOM : .....

né(e) le : .....

à (ville, pays) : .....

de nationalité<sup>(2)</sup> : .....

adresse <sup>(3)</sup> : .....

courriel : .....

n° de téléphone : .....

**Demande à me prénommer désormais, dans l'ordre déterminé ci-dessous:** *(Pour rappel : un prénom composé (exemple : Jean-Michel) ne constitue qu'un seul prénom. Il doit être inscrit sur une seule et même ligne):*<sup>(4)</sup>

1<sup>er</sup> prénom : .....

2<sup>ème</sup> prénom : .....

3<sup>ème</sup> prénom : .....

4<sup>ème</sup> prénom : .....

5<sup>ème</sup> prénom : .....

[...]

---

<sup>(1)(1)</sup> Indiquez tous les prénoms actuellement mentionnés dans votre acte de naissance, dans l'ordre présentement établi.

<sup>(2)(2)</sup> Joignez la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (si vous disposez d'une double nationalité, merci de joindre la copie d'une pièce d'identité correspondant à chacune de vos nationalités).

<sup>(3)(3)</sup> Joignez un justificatif de domicile récent. Si vous êtes actuellement hébergé(e) par un tiers, joignez un justificatif de domicile récent correspondant à la personne hébergeant ainsi qu'une attestation sur l'honneur établie par cette personne, indiquant que votre résidence se situe à son domicile (en précisant la date/ période du début de l'hébergement).

<sup>(4)(4)</sup> Les dispositions en vigueur ne limitent pas le nombre de prénoms. Toutefois, il paraît opportun d'en limiter le nombre.



Je demande également la mise à jour des actes de l'état civil <sup>(7)</sup> listés ci-dessous, dès lors que le changement de prénom(s) demandé aura une incidence sur ces actes :

**Mon acte de naissance** : Naissance le ..... à .....

**Mon acte de mariage** (le cas échéant) : Mariage le ..... à .....

**L'acte de naissance de mon conjoint** (le cas échéant)

NOM du conjoint : .....

Prénom(s) du conjoint : .....

Date et lieu de naissance (ville, pays) du conjoint : .....

**L'acte de naissance de mon partenaire de PACS** (le cas échéant)

NOM du partenaire : .....

Prénom(s) du partenaire : .....

Date et lieu de naissance (ville, pays) du partenaire : .....

**L'acte de naissance de mon/ mes enfant(s)<sup>18)</sup>** (le cas échéant)

**NOM de mon premier enfant** : .....

Prénom(s) de mon premier enfant : .....

Date et lieu de naissance (ville, pays) de mon premier enfant : .....

**NOM de mon deuxième enfant** : .....

Prénom(s) de mon deuxième enfant : .....

Date et lieu de naissance (ville, pays) de mon deuxième enfant : .....

**NOM de mon troisième enfant** : .....

Prénom(s) de mon troisième enfant : .....

Date et lieu de naissance (ville, pays) de mon troisième enfant : .....

---

<sup>(7)(7)</sup> Joignez une copie intégrale, en original, des actes de l'état civil dont il est demandé modification ainsi qu'une copie de votre/vos livret(s) de famille.

<sup>18)(8)</sup> Si vous avez plus de trois enfants concernés par la mise à jour des actes de l'état civil, merci de joindre une page supplémentaire à la présente demande.

Je suis de nationalité étrangère<sup>(9)</sup> et je joins à la présente demande un certificat de coutume précisant le contenu de ma loi personnelle en matière de changement de prénom. Je suis informé(e) que la décision de changement de prénom(s) prise produira effet, dans le pays dont je suis ressortissant(e), sous réserve que les autorités locales compétentes l'aient valablement reconnue.

Je procèderai aux démarches tendant à la reconnaissance de la décision de changement de prénom(s) auprès des autorités locales compétentes, dès que celle-ci aura été prise.

Fait à ..... le .....

Signature du déclarant :

Avertissement : en application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2) de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

**Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**

**Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement donné à caractère personnel**

**Informations devant être portées à la connaissance des personnes auprès desquelles sont recueillies des données à caractère personnel**

Les informations recueillies dans le dossier de changement de prénom sont enregistrées par le service de l'état civil dans un fichier informatisé ayant pour finalité le changement de prénom du requérant.

Le responsable du présent traitement est la Maire-Adjointe déléguée à la Citoyenneté, aux démarches administratives, au Monde combattant et aux devoirs de mémoire de Meaux.

Tous les champs du formulaire doivent obligatoirement être remplis. Dans la négative, le dossier ne peut être traité et la demande ne peut aboutir.

Les données seront conservées par la mairie durant l'instruction du dossier jusqu'aux délais de conservation des Archives.

Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union Européenne.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant afin d'utiliser votre droit d'opposition, d'interrogation ou de rectification. De plus, lorsque vous avez donné votre consentement, vous disposez d'un droit de le retirer à tout moment, sans que ce retrait ne porte atteinte à la licéité du traitement effectué antérieurement.

Ces droits peuvent être exercés auprès du service de l'état civil de la Ville de Meaux par courrier à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville – Service de l'état civil – B.P. 227 – MEAUX CEDEX

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

---

<sup>(9)(9)</sup> Si vous possédez une double nationalité (dont la nationalité française) ou si vous êtes réfugié(e), apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, cette rubrique ne vous est pas destinée.